

— *Item quidam preciosus cofinellus circumdatus et munitus lapidibus preciosis infra quem est et custoditur precium Domini.* »

L'origine de cette singulière relique est également inconnue ; mais les registres capitulaires en font plusieurs fois mention ; ainsi on y lit que le 9 septembre 1366 « le Chapitre consent que le sieur Ploton remette à M. Humbert de Varey, citoyen de Lyon, le joyau appelé *Testio* pour sûreté de 1200 florins que le Chapitre lui doit. » — Le 1^{er} février 1368, ce joyau est rentré au Trésor, et le Chapitre, « après l'avoir examiné, l'envoie par M. Pierre Morestet, à Avignon ; il constate qu'il y manque quarante pierres. » Le 6 septembre 1369, le Chapitre ordonne qu'il soit vendu (Liv. I^{er}, f^{os} 55, 62, 103). Mais cette vente ne paraît pas avoir été effectuée, puisque cette relique figure encore dans l'inventaire de 1448 de la manière suivante :

— *Unus nobilis Testio circumdatus et munitus intus lapidibus preciosis infra quem est crux continens de ligno Sancte Crucis, et quedam alie reliquie de ligno Sancte Crucis*¹. »

en 1735 au séminaire de Saint-Irénée et une dernière à Louise-Elisabeth de France, duchesse de Parme, à son passage à Lyon (*Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 211). On lit aussi au sujet de cette relique dans le livre 65, f. 242, des Registres capitulaires, sous la date du 18 décembre 1598 : « M. de La Barge, archidiacre, fait apporter au Chapitre l'effigie du chef de *saint Irénée* qu'il a de nouveau fait faire relever en argent vermeil doré avec sa mitre garnie de pierreries dont il a fait don à présent à l'église aux fins d'y mettre et faire reposer le chef dudit saint Irénée qui est au Trésor où il fut apporté après les troubles. »

Enfin dans l'inventaire du Trésor de Saint-Jean, de 1761, ce reliquaire est ainsi désigné : « Le chef de saint Irénée avec la calotte d'argent, enchassé en argent, avec sa mitre enrichie de 29 doublets rouges, 6 doublets bleus, 8 émeraudes, ledit chef pesant avec le reliquaire, 7 marcs, 4 onces. »

Ce fut le 19 janvier 1638 que le chapitre donna à l'église de Saint-Irénée « un ossement et relique que le chapitre assure être véritablement une part et portion du vénérable chef de saint Irénée, second archevêque de Lyon, un des apôtres de la France et des plus grands ornements de la ville » (Reg. capit., liv. LXXXIV, f. 18). Le 13 juillet 1735, le chapitre « ayant égard à une requête du supérieur du séminaire lui donne *son chef* qui est au Trésor de l'église de Lyon » (Reg. capit., liv. CLIX, f. 75).

¹ Un monastère dit de *Sainte-Croix* paraît avoir été érigé en Palestine, sur l'emplacement de l'arbre dont on fit la Sainte Croix, on montre encore une niche circulaire, revêtue d'un beau marbre blanc, construite avant les croisades et sur le lieu où était l'arbre (Voir la *Terre des Patriarches*, par M. l'abbé Morand, t. I, p. 347. Lyon, 1882).